

---

DIRECTION/AC/ML

## DECISION 2022-03

### Portant Délégation de compétence et de signature

La Directrice des Centres Hospitaliers de Châteaudun, de Nogent-le-Rotrou et de La Loupe,

Vu l'article L 6141-1 du Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35

Vu l'arrêté du CNG en date du 15 juin 2018 portant nomination de Madame Anne CONSTANTIN en qualité de Directrice des Centres Hospitaliers de Châteaudun – de Nogent-le-Rotrou et de La Loupe (Eure et Loir),

Vu la convention de direction commune datée 26 juin 2017 entre le Centre Hospitalier de Châteaudun, le Centre Hospitalier de Nogent - le- Rotrou et le Centre Hospitalier de La Loupe.

Vu le contrat de travail de Madame VAILLANT la nommant responsable des EHPAD/USLD, à compter du 1er juin 2022.

### DECIDE

#### Article 1 :

Madame VAILLANT est chargée de la responsabilité des établissements sociaux et médico-sociaux du Centre Hospitalier de Châteaudun (EHPAD Fédé et EHPAD/USLD Jallans).

#### Article 2 :

Madame VAILLANT reçoit délégation de signature pour les décisions et courriers relatifs aux fonctions qui lui sont les siennes :

- Les contrats de séjour
- Les correspondances des EHPAD
- Les conventions de stage

#### Article 3 :

Madame VAILLANT rend compte régulièrement à la Directrice de l'établissement de l'exercice de cette délégation de signature.

#### Article 4 :

Conformément aux dispositions de l'article R 6143-38 du Code de la Santé Publique, la présente décision fait l'objet d'un affichage au Centre Hospitalier de Châteaudun.

#### Article 5 :

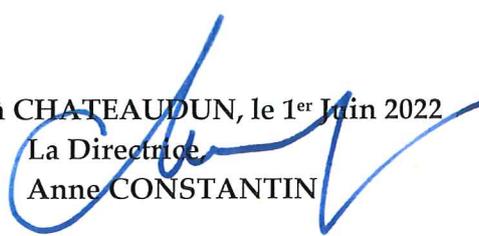
Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du code de la justice administrative, la présente décision est susceptible de recours, devant le Tribunal Administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure et Loir.

**Article 6 :**

La présente décision prendra effet à dater de ce jour.

Fait à CHATEAUDUN, le 1<sup>er</sup> Juin 2022

La Directrice  
Anne CONSTANTIN



**Vu pour acceptation**

Claudie VAILLANT

Responsable EHPAD/USLD



**Destinataires :**

- Original : Dossier secrétariat de Direction pour archivage
- Copie : - D.R.H. pour archivage aux dossiers des agents
- Trésorerie Hospitalière Départementale
- Intéressés